# Mardis de la Sécurité Agricole #4

Coactivité : Travailler ensemble en sécurité





# **SOMMAIRE**

Co activité, de quoi parle-t-on ?

Prévenir les risques d'interférence

Cadre règlementaire

Logigramme

Protocole de sécurité

Plan de prévention

PG SPS / PS SPS

Protocole de consignation / déconsignation

Permis de feu

Fiche d'intervention

Conclusion

# **Coactivité: Définition?**

La coactivité caractérise une activité simultanée sur un même site d'une entreprise utilisatrice (EU) et d'une ou plusieurs entreprises extérieures (EE).

Elle est donc génératrice d'interférences susceptibles d'engendrer des risques.

Risque d'interférence : risques supplémentaires s'ajoutant aux risques propres à l'activité de chaque entreprise.

EU : entreprise qui utilise les services d'entreprises extérieures.

**EE** : entreprise qui **effectue des travaux** ou des prestations de service **dans l'enceinte d'une entreprise utilisatrice**.

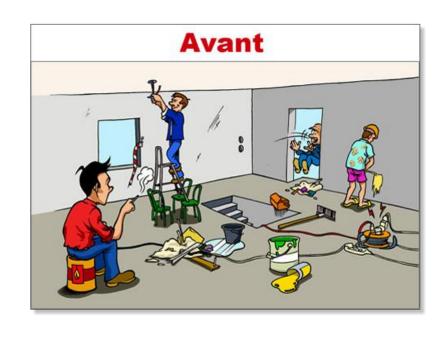
Entreprise sous-traitante : entreprise extérieure qui effectue des prestations au profit d'une autre entreprise extérieure sur le site de l'entreprise utilisatrice.

**Intervention**: Prestation de service ou de travaux réalisée par une entreprise extérieure dans le cadre d'une opération.

Opération : Une ou plusieurs interventions réalisée(s) par une ou plusieurs entreprises de façon simultanée ou non, afin de concourir à un même objectif.

# Coactivité : prévenir les risques d'interférence

Identifier → Analyser → Coordonner → Définir des mesures de prévention







Dans 15% des AT mortels, les victimes appartiennent à des EE effectuant des travaux dans des EU.

Crédit dessins : http://www.sps-pro.com/

# Cadre réglementaire



Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, portant création du **DUERP**, en application des articles L 4121-2 et 3 du Code du travail

### Directive cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989

Elle concerne la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail

### Loi 91-1414 du 31 décembre 1991

Elle porte transposition des directives européennes relatives à la santé et sécurité au travail dans le droit français

### Opérations d'entreprise extérieure

Décret 92-158 du 20 février 1992 fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure; Articles R.4511-1 à R.4515-11 du code du travail

### Opération de chargement/déchargement et entreprise extérieure de transport

Articles R.4515-1 à
R.4515-11 du code du travail

# Plan de prévention,

à l'initiative de l'entreprise

### Protocole de sécurité,

à l'initiative de l'entreprise utilisatrice

### Directive 92/57/CEE du Conseil du 24 juin 1992

Elle concerne les prescriptions minimales de sécurité et de santé à mettre en œuvre sur chantiers temporaires et mobiles. Loi 93-1418 du 31 décembre 1993 portant transposition de la directive 92/57/CEE du Conseil dans le droit français

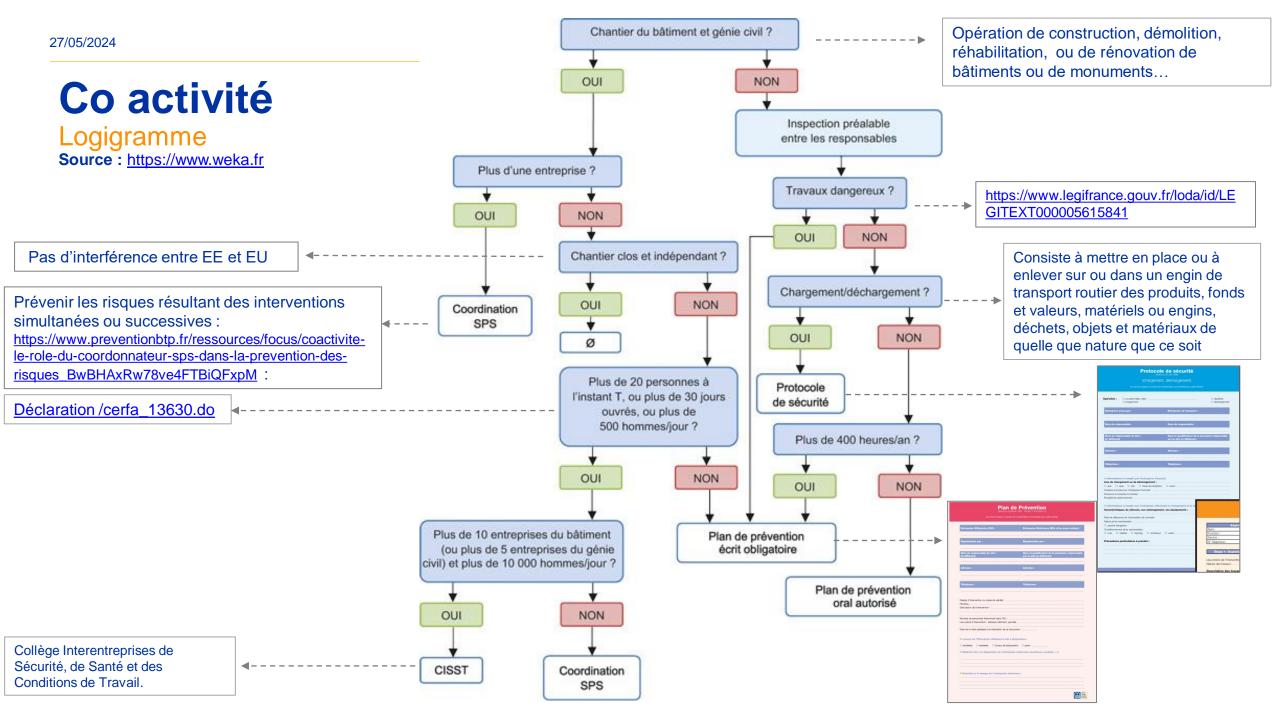
# Opérations de bâtiment et génie civil, chantiers clos et indépendants

Décret 94-1159 du 26 décembre 1994 relatif à l'intégration de la sécurité et à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de BTP ou de génie civil;
Articles R.4532-1 à R.4535-10 du code du travail

### Plan général de coordination

établi par un coordonnateur et plan particulier de sécurité et de protection de la santé

rédigé par chaque entreprise intervenante



# Plan de prévention

### Qu'est-ce qu'un plan de prévention (PP) ?

Le PP est un document qui reprend le **résultat de l'analyse des risques** pouvant résulter de l'interférence entre les activités, les installations et les matériels d'une ou plusieurs entreprises extérieures (EE) et d'une entreprise utilisatrice (EU) et **définit les mesures de prévention à prendre**. Il concerne les travaux et les prestations de services. (Articles R.4511-1 à R.4511-4 du Code du travail).



### Qui doit réaliser le plan de prévention ?

Le PP est initié et renseigné par l'EU qui reçoit les EE (qui possèdent toutes un DUERP pour leurs propres activités).

Art R 4511-5 CdT : « le Chef de l'EU assure la coordination générale des mesures de prévention qu'il prend et de celles que prennent l'ensemble des chefs des EE intervenant dans son établissement. »

# Plan de prévention

### Dans quels cas faut-il réaliser un PP?

La réalisation d'un PP est obligatoire (décret du 20 février 1992 - R 4532-1 à R 4535-10) dès qu'une ou plusieurs entreprises extérieures interviennent dans une entreprise (exploitation) pour y réaliser :



### Ou

La rédaction d'un PP est fortement recommandée même si l'une des 2 conditions ci-dessus ne sont pas remplies.



DANGER

# Plan de prévention

### Liste des travaux dangereux

- 1° Travaux exposant à des rayonnements ionisants ;
- 2° Travaux exposant à des substances et préparations explosives, comburantes, extrêmement inflammables, facilement inflammables, très toxiques, toxiques, nocives, cancérogènes, mutagènes, toxiques vis-à-vis de la reproduction au sens de l'article R. 231-51 du code du travail;
- 3° Travaux exposant à des agents biologiques pathogènes ;
- 4° Travaux de transformation au sens de la norme NF P 82-212 sur les ascenseurs, monte-charge, escaliers mécaniques, trottoirs roulants et installations de parcage automatique de voitures;
- 5° Travaux de maintenance sur installations à très haute ou très basse température ;
- 6° Travaux comportant le recours à des ponts roulants ou des grues ou transtockeurs;
- 7° Travaux comportant le recours aux treuils et appareils assimilés mus à la main, installés temporairement au-dessus d'une zone de travail ou de circulation ;
- 8° Travaux exposant au contact avec des pièces nues sous tension supérieure à la T.B.T.;
- 9° Travaux exposant les travailleurs à des risques de chute de hauteur de plus de trois mètres ;
- 10° Travaux exposant à des risques de noyade ;
- 11° Travaux exposant à un risque d'ensevelissement;
- 12° Travaux de montage, démontage d'éléments préfabriqués lourds visés à l'article 170 du décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 ;
- 13° Travaux de démolition ;
- 14° Travaux dans ou sur des cuves et accumulateurs de matière ou en atmosphère confinée ou contrôlée ;
- 15° Travaux en milieu hyperbare ;
- 16° Travaux nécessitant l'utilisation d'un appareil à laser d'une classe supérieure à la classe 3 A, selon la norme NF EN 60-825 ;
- 17° Travaux exigeant le recours à un " permis de feu " ;
- 18° Travaux exposant à un niveau d'exposition sonore quotidienne supérieure à 90 dB (A) ou à un niveau de pression acoustique de crête supérieur à 140 dB.

# Plan de prévention

### Que contient un PP?

Selon l'article R.4512-8, il doit inclure au moins les dispositions suivantes :



- 1° La définition des phases d'activité dangereuses et des moyens de prévention ;
- 2° L'adaptation des matériels, installations et dispositifs à la nature des opérations à réaliser ;
- 3° Les instructions à donner aux travailleurs ;
- 4° L'organisation mise en place pour assurer les premiers secours ;
- 5° Les conditions de la participation des travailleurs d'une entreprise aux travaux réalisés par une autre en vue d'assurer la coordination nécessaire au maintien de la sécurité et, notamment, de l'organisation du commandement.

# Plan de prévention

### Comment s'élabore un PP?

Art R 4512 5 Les employeurs se communiquent toutes informations nécessaires à la prévention des risques, notamment la description des travaux à accomplir, des matériels utilisés et des modes opératoires dès lors qu'ils ont une incidence sur la santé et la sécurité.



Art R4512 2: Inspection commune préalable: il est procédé, préalablement à l'exécution de l'opération réalisée par une entreprise extérieure, une inspection commune des lieux de travail, des installations qui s'y trouvent et des matériels éventuellement mis à disposition des entreprises extérieures.

- > Obligatoire
- Réalisée préalablement à l'opération
- Réalisée sur le lieu et les installations de l'intervention

...Pendant l'exécution des opérations : Le chef de l'EU coordonne les mesures nouvelles à prendre lors du déroulement des travaux.

# Plan de prévention

# **Inspection commune (jurisprudence)**

Cette visite commune est incontournable ; à la suite d'un accident mortel, sont reconnus coupables d'homicide involontaire, les employeurs EU et EE qui n'ont pas procédé à l'inspection préalable, au motif que l'EE est fournisseur de l'EU depuis 15 ans et connaît parfaitement les lieux.

(Cass. crim., 30 avril 2002, pourvoi nº 01-85652)

De même, a été condamné l'employeur EU qui n'a pas organisé d'inspection préalable, au motif que l'EE avait souhaité s'en dispenser.

(Cass. crim., 14 octobre 2003, pourvoi n°02-86376)



L'inspection préalable doit être réalisée à une date proche des travaux ; elle doit être rigoureuse. C'est ce que rappelle la Cour de Cassation en condamnant les employeurs EU et EE à la suite d'une intervention au cours de laquelle un salarié de l'EE est décédé. Pour les magistrats, le risque aurait pu être maîtrisé par « l'inspection commune qui s'imposait, effective et rigoureuse et qui aurait permis de déceler le risque fatal (y compris en envisageant le cas toujours possible d'une maladresse ou d'un déséquilibre)».

(Cass. crim., 12 novembre 2008, pourvoi n°08-80681)

# Plan de Prévention \*\*Anne de Prévention | \*\*Anne de

# Plan de prévention

## En synthèse:

Le Chef de l'EU « assure la coordination générale des mesures de prévention qu'il prend et de celles que prennent l'ensemble des chefs des EE intervenant dans son établissement. »

- ...assure la coordination :
- > Des interférences d'activité, installations, équipements,
- > Des mesures de prévention qu'il prend et de celles que prennent l'ensemble des chefs d'EE
- > Du caractère évolutif des opérations

### Le Chef de l'EE:

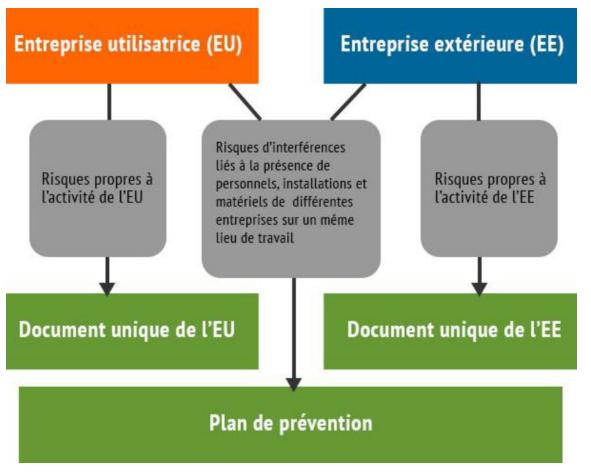
- > Définit les modes opératoires et participe avec l'EU à l'analyse des risques liés aux interférences
- ➤ Informe ses salariés sur les risques et les mesures prises au plan de prévention
- ➤ Met en place les mesures demandées au plan de prévention

Le PP est issu d'une co-rédaction par les chefs des EE et EU de l'organisation des travaux.

Il est tenu, pendant toute la durée des travaux, à la disposition de l'inspection du travail, des agents de prévention des organismes de sécurité sociale et, le cas échéant, de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics ; le chef de l'EE informe par écrit l'inspection du travail de l'ouverture des travaux.

# Plan de prévention

# Quel lien avec les documents uniques ?





Source: INRS ED 941

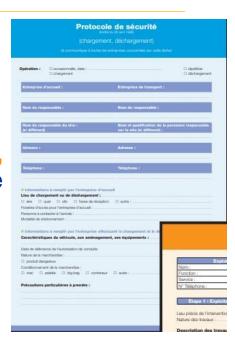


# Protocole de sécurité

(chargement, déchargement par une entreprise extérieure)

Un protocole doit être établi pour <u>chaque</u> opération de chargement ou de déchargement, sauf pour les opérations à caractère répétitif réalisées par la même entreprise, telles que détaillées ci-après :

- > elles portent sur des produits ou substances de même nature,
- > elles sont accomplies sur les mêmes emplacements et selon le même mode opératoire,
- > elles mettent en œuvre les mêmes types de véhicules et de matériels de manutention.



Ce protocole comprend les informations utiles à l'évaluation des risques de toute nature générés par l'opération ainsi que les mesures de prévention et de sécurité à observer à chacune des phases de sa réalisation.

Le protocole doit être établi préalablement à la réalisation de l'opération et dans le cadre d'un échange entre les différents employeurs intéressés.

Lorsque le prestataire ne peut pas être identifié préalablement par l'entreprise d'accueil ou lorsque l'échange préalable n'a pas permis de réunir toutes les informations nécessaires, l'employeur de l'entreprise d'accueil fournit et recueille par tout moyen approprié les éléments qui se rapportent au protocole de sécurité.

# Protocole de sécurité

(chargement, déchargement par une entreprise extérieure)

Pour l'entreprise d'accueil, le protocole de sécurité comprend entre autres les informations suivantes :

- 1. consignes de sécurité lors de l'activité
- 2. lieu de livraison, les modalités d'accès et de stationnement aux postes de chargement ou de déchargement (avec un plan et consignes de circulation)
- 3. les matériels et engins utilisés pour le chargement ou le déchargement
- 4. les moyens de secours en cas d'accident ou d'incident
- 5. <u>l'identité du responsable désigné</u> par l'entreprise d'accueil et ses attributions

Pour le transporteur, le protocole de sécurité décrit, notamment :

- 1. les caractéristiques du véhicule, son aménagement et ses équipements
- 2. la nature et le conditionnement de la marchandise
- 3. les précautions ou sujétions particulières

L'article R. 4515-11 prévoit qu'un exemplaire de chaque protocole, daté et signé, est tenu à la disposition, par les chefs d'entreprises concernés, des CHSCT de chacune des entreprises et de l'inspection du travail.



# **CG SPS**

### Coordination Générale Sécurité et Protection de la Santé

### Opérations de bâtiment et génie civil, chantiers clos et indépendants

Décret 94-1159 du 26 décembre 1994 relatif à l'intégration de la sécurité et à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de BTP ou de génie civil ; Articles R.4532-1 à R.4535-10 du code du travail

### Contexte:

C'est la directive 92/57/CEE du 24 juin 1992 qui a instauré le principe d'une coordination de sécurité-santé dans le secteur de la construction.

Ce texte a été transposé en droit français dans le Code du travail : les dispositions contenues dans les articles R.4532-11 à 16 encadrent la mission de coordonnateur SPS.

### Rôle du Coordinateur SPS :

Pour le compte du maître d'ouvrage et en appui du maître d'œuvre, il contribue à prévenir les risques liés à la coactivité et veille à ce que les principes généraux de prévention soient mis en œuvre et respectés sur les chantiers — PS SPS

Force de proposition dès la conception de l'ouvrage, il a un rôle décisif dans la prise en compte des interventions ultérieures sur l'ouvrage.

# Co activité Synthèse

# Sert à **évaluer et prévenir les risques** liés à l'interférence entre :

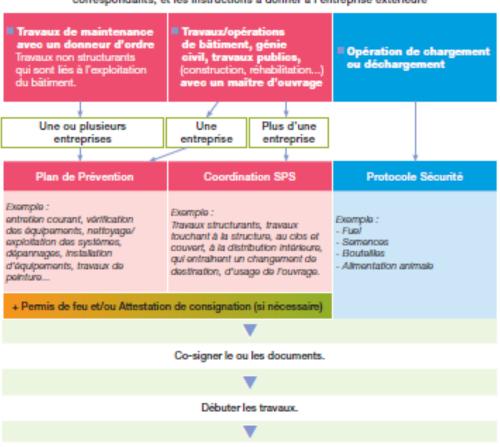
- Les activités
- > Les travailleurs
- ➤ Les installations, matériel et produit

Choisir l'entreprise extérieure avec laquelle vous voulez travailler

Faire venir l'entreprise extérieure sur les lieux des travaux. Repérer les lieux de leur activité.

7

Définir ensemble les phases d'activités dangereuses, les moyens de prévention correspondants, et les instructions à donner à l'entreprise extérieure



En cas de modification de l'activité ou des intervenants, mettre à jour le document et le renvoyer.

Réaliser des visites régulières du chantier. (toutes les remarques doivent être écrites et transmises aux intéressés) 27/05/2024 20

# **Autres documents**

Protocole de Consignation – déconsignation

https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206109

- Procédure permettant de réduire le risque lié au redémarrage intempestif, à la libération d'énergie...lors d'intervention sur des matériels / installations :
  - □ Électrique
  - ☐ Fluide
  - Mécanique
- Sécuriser le personnel intervenant sur l'équipement par la mise en place de procédure
- Organiser le travail de manière sûre





# **Autres documents**

Protocole de consignation et déconsignation Les grandes étapes



### -0- Analyse

Procédure de consignation						
Étape de	Nature des risques					
consignation	Électrique		Chimique		Mécanique	
-1- Séparation	Mise hors tension du circuit : De puissance Par sectionneur		Suppression des arrivées : De fluide De solides Circuit auxiliaire		Coupure des transmission : De l'énergie Énergie de secours Accumulateur d'énergie	
-2- Condamnation et Signalisation	Condamnation  Fusibles enlevés Sectionneur cadenassé Clef enlevée  Signalisation		Condamnation Robinet ou vannes : Condamné Signalisation		Condamnation Élément de transmission :  Supprimé (ex. courroie) Décomprimé (ex. ressort)  Signalisation	00
	Panneau Bande zébrée		Panneau Bande zébrée		Panneau Bande zébrée	
-3- Dissipation	Mise à la terre du circuit Décharge des condensateurs		Vidange Nettoyage Élimination d'atmosphère dangereuse Ventilation		Mise au niveau d'énergie le plus bas par :  Arrêt des mécanismes  Mise à la pression atmosphérique	0 0
-4- Vérification	Pas de tension entre : Phases Phases et neutre Phases ou neutre et terre		Pas de pression Pas d'écoulement		Absence d'énergie : Tension Pression Mouvement	

### -5- Notification

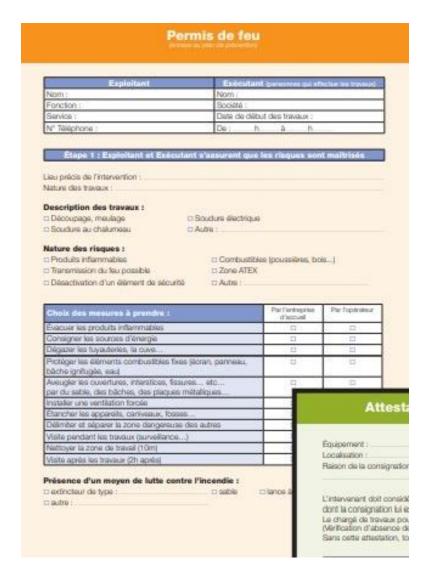
# **Autres documents**

Permis de feu (annexe du plan de prévention)

- Document autorisant les travaux par points chauds Et pas uniquement ceux réalisées par une entreprise extérieure!
- Prévient les risques d'explosion et d'incendie

### Contenu:

- Coordonnées exploitant et exécutant,
- dates d'utilisation,
- personnel intervenant,
- description des travaux,
- risques particuliers,
- consignes particulières,
- moyens de protection, moyens d'alerte, numéro d'urgence,
- liste de consignes de sécurité générales





La non réalisation, en cas d'incendie, peut avoir avoir un impact assuranciel!

# **Autres documents**

### Fiche d'intervention (décret 2021-1833 du 24/12/2021)

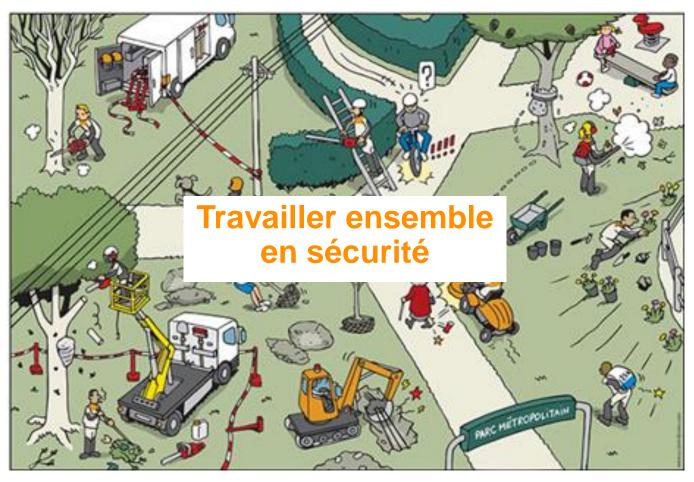
- Concerne les chantiers d'élagage et d'abatage (hors chantiers forestiers)
- Prévient le risque de chute de hauteur / liés à la coactivité
- Sécurise le chantier par l'anticipation des travaux



- 1° L'indication de l'emplacement du chantier, des travaux à réaliser, des équipements de travail utilisés et des dates de début et de fin des travaux ;
- 2° Une carte ou un croquis du chantier indiquant les accès et voies de circulation ainsi que les végétaux à traiter ;
- 3° Les risques spécifiques au chantier et au contexte environnant ;
- 4° Les mesures de sécurité spécifiques au chantier ;
- 5° La procédure à suivre en cas d'accident ;
- 6° Les consignes sur l'organisation des secours ;
- 7° Les consignes sur la conduite à tenir en cas d'intempéries et de phénomènes météorologiques imprévus.
- La fiche, datée et signée par chaque chef d'entreprise intervenante ou son représentant est communiquée et présentée aux
- travailleurs avant le début des travaux.
- Elle est communiquée au chef de l'entreprise utilisatrice lorsque le chantier est réalisé dans le cadre des dispositions prises en application de l'article L. 4511-1 du code du travail → Plan de prévention
- Un exemplaire de cette fiche est disponible en permanence sur le chantier.
- La fiche est conservée pendant deux ans à compter de sa date de signature.



### Anticiper – Coordonner - Distancer - Signaler - Baliser – Protéger - Communiquer



Crédit dessin : <a href="https://www.ucciani-dessins.com/">https://www.ucciani-dessins.com/</a>

Vigilance partagée!



# Ressources utiles

Modèles de Plan de prévention / Protocole de sécurité / Permis de feu / Protocole de consignation : <a href="https://marne-ardennes-meuse.msa.fr/lfp/documents/98915/2864115/Fiches+-+Plan+de+formation.pdf">https://marne-ardennes-meuse.msa.fr/lfp/documents/98915/2864115/Fiches+-+Plan+de+formation.pdf</a>

<u>Document d'appui</u> Q/R: https://loire-atlantique-vendee.msa.fr/lfp/documents/98935/96005838/Plan+de+prevention.pdf/40f57258-0551-8b0d-59ea-45b34ec9a400

Plan de prévention doc utiles CARSAT Normandie : <a href="https://www.carsat-normandie.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/plan-de-prevention.html">https://www.carsat-normandie.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/plan-de-prevention.html</a>





# Mardis de la Sécurité Agricole Nos prochains rendez-vous

### Mardi 04 juin:

Maître d'apprentissage (accueillir un stagiaire en toute sécurité)

### Mardi 17 septembre:

Autorisation de conduite (quels engins, quelles obligations?)





# Merci de votre attention.

